



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 64008

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères à propos de la détention de Tenzin Delek Rinpoché, lama tibétain, condamné à mort avec un sursis de deux ans le 2 décembre 2002, qui a vu sa peine commuée en prison à vie par la haute cour de Sichuan. Le triste sort de Tenzin Delek Rinpoché, figure religieuse de premier plan au Tibet et qui a oeuvré dans les domaines économique et social, a entraîné une intense mobilisation internationale. Sa popularité, notamment dans la région de Kardzé était perçue comme menaçante par les autorités locales chinoises qui ont prétexté des « attentats à l'explosif » pour le faire arrêter. Selon Human Rights Watch, nous avons toutes les raisons de nous inquiéter sur les conditions de détention appliquées aux prisonniers politiques au Tibet et en Chine. Aussi, il lui demande si le Gouvernement peut préciser les actions qu'il entend mener pour défendre à travers le monde les droits de l'homme les plus élémentaires.

Texte de la réponse

La situation du moine tibétain Tenzin Delek Rinpoche, qui a fait l'objet de nombreux appels de la part des défenseurs des droits de l'homme dans le monde, est suivie avec une grande attention par la France. Dès l'annonce de sa condamnation à mort le 2 décembre 2002, la France s'est mobilisée, de concert avec ses partenaires européens, pour obtenir des autorités chinoises que la peine capitale ne soit pas appliquée. Le 26 janvier 2003, les autorités chinoises ont accordé un sursis à exécution de deux ans, et, le 25 janvier 2005, la peine capitale a été commuée en détention à vie. Avec ses partenaires européens, la France a pris note de cette décision. Néanmoins, nous demeurons mobilisés, eu égard à la lourdeur de la peine, alors que des doutes persistent sur l'impartialité des procédures judiciaires. Nous restons, par ailleurs, attentifs aux conditions de détention de Tenzin Delek Rinpoche. Afin de faire connaître aux autorités chinoises l'intérêt que nous portons, avec nos partenaires européens, au cas de Tenzin Delek Rinpoche, celui-ci est évoqué à l'occasion de chacune des deux sessions annuelles du dialogue euro-chinois sur les droits de l'homme. La France a, par ailleurs, été à l'origine de plusieurs démarches spécifiques entreprises par l'Union européenne en faveur de ce prisonnier. Au-delà de ce cas particulier, la France est vigilante sur la question des droits de l'homme en Chine, notamment au Tibet. Au plan bilatéral, nous saisissons de nombreuses occasions pour rappeler aux autorités chinoises, jusqu'au plus haut niveau, les préoccupations qui sont les nôtres en termes de respect des droits de l'homme et de renforcement de l'État de droit. Nous menons également des actions de coopération pour la formation de professionnels chinois du droit, dans le but de favoriser l'évolution du système judiciaire vers les standards internationalement reconnus. La France, avec ses partenaires européens, poursuivra ses efforts pour le respect des droits de l'homme en Chine et dans le monde. Elle continuera de plaider à tous les niveaux auprès des autorités chinoises pour qu'elles adoptent des mesures de clémence en faveur de Tenzin Delek Rinpoche.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64008

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4136

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5565